

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-CF1268

présenté par
M. Ben Cheikh, rapporteur

ARTICLE 27**ÉTAT B****Mission « Action extérieure de l'État »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Action de la France en Europe et dans le monde	15 000 000	0
Diplomatie culturelle et d'influence	0	15 000 000
Français à l'étranger et affaires consulaires	0	0
TOTAUX	15 000 000	15 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à doter de 15 millions d'euros supplémentaires les AE et les CP de l'action 07 *Réseau diplomatique* du programme 105 *Action de la France en Europe et dans le monde* à partir de ceux de l'action 04 *Enseignement supérieur et recherche* du programme 185 *Diplomatie culturelle et d'influence*.

Ce montant permettrait de répondre aux besoins les plus urgents pour enclencher la rénovation énergétique des bâtiments de l'État à l'étranger, utilisés par les ambassades et les consulats mais aussi les instituts français et l'Agence de l'enseignement français à l'étranger (AEFE).

Le rapporteur spécial de la mission Action extérieure de l'État considère qu'elle constitue un impensé de la politique immobilière de l'État, pourtant marquée par le volet du Plan de relance consacré à la rénovation thermique des bâtiments publics doté d'une enveloppe de 4 milliards d'euros. Celui-ci ne concerne que les biens immobiliers situés sur le territoire national.

Non seulement l'adaptation des locaux du ministère des affaires étrangères aux enjeux climatiques est un impératif mais il en va également de l'influence de la France dans les pays où ils se situent, ce qui est particulièrement important pour le réseau culturel et d'enseignement.

L'estimation de 15 millions d'euros pour les chantiers prioritaires en termes de rénovation énergétique a été estimée par la direction des immeubles et de la logistique (DIL) du ministère de l'Europe et des affaires étrangères.